



**AN 2026  
26-060**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-SIX, le 24 juin à 20 heures, le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

### **Présents :**

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Valérie MASSICOT, procuration à Peggy FRANÇOIS  
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO  
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Fabienne PAULIN  
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Laurence DENAND  
M. Joël DANIEL, procuration à Jérémy LEFEBVRE  
M. Guillaume BASSET, procuration à Thierry MONTANGERAND

### **M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCAATION :**

17/06/2026

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

#### **DATE D’AFFICHAGE :**

17/06/2026

**OBJET : VOTE DES TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX - ANNÉE 2026-2027**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°26-013 du 27 mars 2026 portant délégation de compétences au maire, et notamment celle relative à la fixation des tarifs publics,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics municipaux pour l'année 2026-2027,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20260624-DEL26\_060-D

Considérant que le Maire est autorisé à fixer les droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur la voie et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au projet de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, selon l'évolution des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, sur la base de l'indice INSEE, celle-ci étant de +1,7 % sur les 12 derniers mois,

Considérant qu'afin de simplifier l'encaissement de certaines prestations, il est proposé d'arrondir certains tarifs, notamment ceux faisant l'objet d'un encaissement en numéraire, tels que mentionnés en annexe,

Considérant que dans un souci de simplification des abonnements, il est proposé de supprimer le tarif "abonnement vidéo" et de remplacer "Abonnement livre enfant, étudiant, demandeur d'emploi" et " Abonnement livre adulte" par respectivement "Abonnement tous supports mineur, étudiant, demandeur d'emploi" et "Abonnement tous supports adulte", incluant le prêt de vidéos,

Considérant le souhait de fluidifier les paiements en fixant à 5 € le tarif extra-muros pour l'abonnement tous supports mineur, étudiant, demandeur d'emploi et d'accentuer la différence entre les intra et extra-muros pour l'abonnement tous supports adulte,

Considérant qu'afin de faciliter la vie des familles aubergenvilloises, notamment face au coût de la restauration scolaire et au souhait de simplifier les démarches des familles, la Ville a décidé de remplacer le tarif "Maternels" et "Élémentaires" par un tarif "Restauration collective enfant" et de mettre en place une réduction de 50% par repas, à partir du deuxième enfant scolarisé, fréquentant la cantine scolaire et la restauration des accueils de loisirs intra-muros.

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de supprimer le tarif hebdomadaire pour les structures d'accueils de loisirs sans hébergement, cet avantage tarifaire étant très peu significatif (0,34 € / jour en 2025/2026) au regard de la complexité de gestion qu'il engendre et représente une source d'erreurs au moment de la facturation,

*Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hervé RIOU, Adjoint au Maire délégué aux Finances,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 Voix Pour)**

- **ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs municipaux 2026-2027, selon l'évolution des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, sur la base de l'indice INSEE tels que présentés en annexe de la présente délibération et applicable à compter du 1er septembre 2026.
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** les arrondis de tarifs proposés tels que mentionnés en annexe de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** la suppression du tarif "abonnement vidéo" et le remplacement du tarif "Abonnement livre enfant, étudiant, demandeur d'emploi" et "Abonnement livre adulte" par respectivement "Abonnement tous supports mineur, étudiant, demandeur d'emploi" et "Abonnement tous supports adulte".
- **ARTICLE 4 : FIXE** à 5 € le tarif extra-muros pour l'abonnement tous supports mineur, étudiant, demandeur d'emploi et **ACCENTUE** la différence entre les intra et extra-muros pour l'abonnement tous supports adulte, tels que présentés ci-dessous :

	TARIFS AU 01/09/2026		TARIFS ARRONDIS	
	Intra-muros*	Extra-muros	Intra-muros*	Extra-muros
Abonnement tous supports mineur, étudiant, demandeur d'emploi	Gratuit	5,89€	Gratuit	5,00€
Abonnement tous supports adulte	11,23€	11,59€	12,00€	15,00€
Abonnement Vidéo	11,23€	11,59€		

- **ARTICLE 5 : APPROUVE** l'application de la grille tarifaire ci-dessous pour la restauration collective enfant :

	Tarifs au 1/09/2026		
	Intra-muros		Extra-muros
	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2e enfant	Tarif
Restauration collective enfant	4,10 €	2,05 €	8,05 €
Plateau hypoallergénique (repas Natama)	7,50 €	3,75 €	20,70 €
Panier repas (PAI)	2,50 €	1,25 €	2,50 €

- **ARTICLE 6 : APPROUVE** la suppression du tarif hebdomadaire pour les structures d'accueils de loisirs sans hébergement,



Ali HADIK,  
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,  
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-Préfet le 01 JUIL. 2026  
Et publié le 01 JUIL. 2026  
  
Virginie MEUNIER,  
Maire d'Aubergenville

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 01/07/2026  
Application agréée E-legalite.com